



Communiqué de presse



Réunion publique : zones d'accélération pour le déploiement des énergies renouvelables à Saint-Herblain

29 décembre 2023

La loi d'accélération du développement des énergies renouvelables du 10 mars 2023 (loi APER) prévoit que les communes définissent des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.

À cette fin, une réunion publique sera organisée **le vendredi 5 janvier à 18h**, en salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville.

Lors de cette réunion, vous découvrirez ce que sont les zones d'accélération proposées sur la commune, ainsi que les projets existants ou à venir développés par la municipalité.

À l'issue de la réunion publique, une concertation des habitants sera engagée du 15 janvier au 11 février 2024 dans 4 lieux de la ville afin de recueillir l'avis des habitants sur les différents secteurs présentés pour contribuer aux réflexions et à la sélection par le Conseil Municipal.

Contact presse

Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Service Information et communication
Tel : 02 28 25 20 28
communication@saint-herblain.fr

